Image not found or type unknown

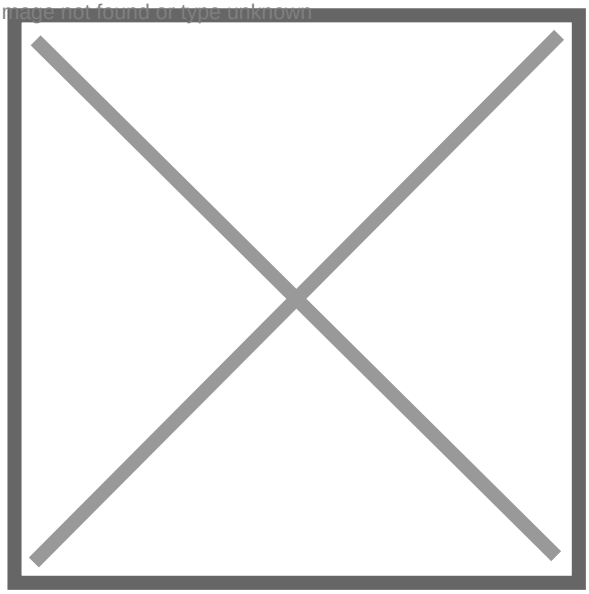

Demande de remboursement chambre hotel

Par **dlelaure**, le **21/03/2009** à **11:33**

J'ai fait une erreur de date en réservant sur internet une chambre d'hôtel avec une date de réservation décalée d'un mois supplémentaire. Je me suis rendu à cet hôtel le jour où je pensais avoir réservé et la réception de cet hôtel n'avait évidemment pas de réservation valide pour la date souhaitée. La personne de la réception a compris mon erreur après une recherche informatique. Il n'y avait pas plus de chambre disponible à cette date et l'hôtel a eu la gentillesse de me réserver une chambre dans un autre hôtel à proximité. Il m'a aussi confirmé que la réservation informatique erronée allait être annulée sur leur système informatique. Malgré cela j'ai été très surpris de constaté un mois après un retrait sur mon compte de la somme correspondant à une occupation de chambre dont on m'avait confirmé un mois avant l'annulation. Après plusieurs relances téléphoniques et un courrier en recommandé l'hôtel refuse toujours ce remboursement. Ils avancent comme argument principal une non annulation de ma part sur le site "fastbooking.com" sur lequel j'avais réservé. Cet argument me paraît infondé dans la mesure où:
- la première confirmation de réservation que j'avais reçu par mail a été envoyée par l'hôtel lui même et qu'en cas d'annulation c'est sur le site de l'hôtel lui même que je devais pratiquer cette annulation.
- on m'avait confirmée à la réception de l'hôtel l'annulation et aucune action supplémentaire sur un site internent m'a alors été indiquée.
Je pense que des relances supplémentaires par courrier vont restées vaines. Je suis intimement convaincu d'une défaillance dans la gestion informatique des réservations/annulation de cet hôtel avec une mauvaise foi manifeste de leur part.
Que dois je faire? La somme en litige est de 95 euros, cela me semble trop faible pour l'emploi de moyens juridiques coûteux. Quelle est la solution?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés